



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement industriel**

Distr.: Générale  
28 septembre 2006

Français  
Original: Anglais

**Conseil du développement industriel**

Trente-deuxième session

Vienne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les  
travaux de sa vingt-deuxième session  
(5 et 6 septembre 2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-8	2
I. Questions d'organisation .....	9-10	3
II. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005 (point 3); Règlement financier et règles de gestion financière (point 5) .....	11-15	3
A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005 (point 3) .....	12-13	3
B. Règlement financier et règles de gestion financière (point 5) .....	14-15	4
III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 6) .....	16-20	4
A. Situation financière de l'ONUDI (point 4) .....	17-18	5
B. Mobilisation de ressources financières (point 6) .....	19-20	5
IV. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (point 7) .....	21-22	6
V. Date de la vingt-troisième session (point 8) .....	23	7
VI. Adoption du rapport (point 9) et clôture de la vingt-deuxième session .....	24-25	7
Annexe Liste des documents présentés à la vingt-deuxième session .....		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-deuxième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 5 et 6 septembre 2006. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Burkina Faso, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mexique, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tunisie et Turquie.

2. Ont également assisté à la session les 52 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Albanie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jordanie, Kenya, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Namibie, Nigéria, Oman, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation mondiale de la santé, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Commission européenne, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation des pays exportateurs de pétrole, et Union africaine.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M<sup>me</sup> Kongit Sinegiorgis (Éthiopie) au poste de président; M. Tang Guoqiang (Chine), M. Harry Belevan-McBride (Pérou) et M<sup>me</sup> Creena Lavery (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) aux postes de vice-président; et M. Zsolt Bunford (Hongrie) au poste de rapporteur.

5. L'ordre du jour de la vingt-deuxième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.22/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt-deuxième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trente-deuxième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

<b>Conclusion</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
2006/2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005	4
2006/3	Situation financière de l'ONUDI	5
2006/4	Mobilisation de ressources financières	5

## **I. Questions d'organisation**

9. Le 5 septembre, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

### **Conclusion 2006/1      Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence**

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-deuxième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé la Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Creena Lavery (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), de les présider.

## **II. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005 (point 3); Règlement financier et règles de gestion financière (point 5)**

11. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 3 et 5.

### **A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005 (point 3)**

12. Le 5 septembre, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005 (PBC.22/3), le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 présenté par le Directeur général (PBC.22/4) et le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005*, y compris le rapport intérimaire sur l'exécution du programme (PBC.22/2) et la liste des activités de coopération technique (PBC.22/2/Add.1).

13. Le 6 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur ce point, présenté par le Président (PBC.22/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

**Conclusion 2006/2      Rapport du Commissaire aux comptes,  
rapport sur l'exécution du budget et rapport  
sur l'exécution du programme de l'exercice  
biennal 2004-2005**

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005, publié sous la cote IDB.32/3-PBC.22/3, du rapport financier pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.32/4-PBC.22/4) et du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005* (y compris le rapport sur l'exécution du programme pour 2005) (IDB.31/2-PBC.22/2 et Add.1);

b) Apprécie l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour ses prestations;

d) Demande au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de lui faire un rapport sur ce point à sa trente-troisième session.”

**B. Règlement financier et règles de gestion financière (point 5)**

14. Le 5 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le règlement financier et les règles de gestion financière (PBC.22/5) et une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.22/CRP.2).

15. Le 6 septembre, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général et le Secrétariat.

**III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de  
ressources financières (point 6)**

16. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4 et 6.

## A. Situation financière de l'ONUDI (point 4)

17. Le 5 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.22/7) et une note du Secrétariat présentant un état à jour des contributions (PBC.22/CRP.4).

18. Le 6 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.22/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

### Conclusion 2006/3 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.32/7-PBC.22/7;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

## B. Mobilisation de ressources financières (point 6)

19. Le 5 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.22/6), les informations contenues dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005* sur les résultats obtenus en matière de financement (PBC.22/2, chap. V.C.) et un document de séance relatif aux projets approuvés en 2005 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.22/CRP.3).

20. Le 6 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par le Président (PBC.22/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

### Conclusion 2006/4 Mobilisation de ressources financières

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel l'adoption du projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.32/6-PBC.22/6;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2007 et 2008, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 (GC.11/12);

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés, et pour qu'elle apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre efficace des nouvelles initiatives;

e) Invite le Directeur général à continuer de faciliter l'accès de l'ONUDI aux fonds internationaux de développement;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer plus activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes intégrés et d'autres activités hautement prioritaires élaborés conjointement, et notamment de contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les fonds provenant de donateurs bilatéraux, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Invite instamment les États Membres à coopérer avec l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour lancer et promouvoir ses activités autour des trois priorités thématiques que sont l'atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales, l'énergie et l'environnement, dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces domaines thématiques soient bien connus et que leur pertinence pour les objectifs du développement international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, soit reconnue."

#### **IV. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (point 7)**

21. Les 5 et 6 septembre, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (PBC.22/8).

22. Le 6 septembre, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général.

## **V. Date de la vingt-troisième session (point 8)**

23. Le 5 septembre, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.22/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2006 et 2007. Il a décidé de tenir sa vingt-troisième session du 2 au 4 mai 2007.

## **VI. Adoption du rapport (point 9) et clôture de la vingt-deuxième session**

24. Le 6 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-deuxième session (PBC.22/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

25. Le Comité a clos sa vingt-deuxième session à 11 h 56 le 6 septembre 2006.

## Annexe

## Liste des documents présentés à la vingt-deuxième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.22/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.22/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.22/2 IDB.31/2	3	<i>Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005</i>
PBC.22/2/Add.1 IDB.31/2/Add.1	3	<i>Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005</i> . Liste des activités de coopération technique
PBC.22/3 IDB.32/3	3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005
PBC.22/4 IDB.32/4	3	Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005. Présenté par le Directeur général
PBC.22/5 IDB.32/5	5	Règlement financier et règles de gestion financière. Rapport du Directeur général
PBC.22/6 IDB.32/6	6	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.22/7 IDB.32/7	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.22/8 IDB.32/8	7	Cadre de programmation à moyen terme, 2008-2011. Propositions du Directeur général
<b>Documents de séance</b>		
PBC.22/CRP.1	2	List of documents
PBC.22/CRP.2	5	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.22/CRP.3	6	List of projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2005. Prepared by the Secretariat
PBC.22/CRP.4	4	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.22/CRP.5	–	Liste des participants